



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 – 18H00

Date de convocation  
Le 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

**Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 17 - Représentés : 8 - Absents : 2**

**ETAIENT PRESENTS** : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, JM. KALAJDJIAN, LM. TILLIER, C. HELENNE, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, D. SALZET.

**ABSENTS REPRESENTES** : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à A. DIDIER, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, E. LANDEAU a donné pouvoir à C. HELENNE, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir F. LOUIS, N. LENORMAND a donné pouvoir à M. CONTENTIN, JM. BERNAUS a donné pouvoir à D. VAUTIER.

**ABSENT EXCUSE** : A. PERCHEY.

**ABSENT** : T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 13 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS

- Vu** le code de l'action sociale et des familles,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la convention d'objectif et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des Allocations Familiales,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados en date du 6 juillet 2021 validant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales,
- Vu** la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2021 relative à la signature de la convention territoriale globale pour la période 2021-2025,

La Convention Territoriale Globale est la formalisation de l'engagement de la CAF et de la collectivité. Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caf et une commune et/ou une communauté de communes et/ou un syndicat intercommunal.

Feuille de route partenariale des politiques sociales, les CTG facilitent la co-construction avec les élus. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Les enjeux majeurs de ce partenariat sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

La signature de la CTG entraîne la signature des conventions d'objectifs et de financement, qui intègrent tous les financements octroyés par la CAF aux gestionnaires d'équipements (bonus et prestations de service).

Du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030, la CAF du Calvados, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, les communes de Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint Gatien des Bois, Blonville-sur-Mer et Villers-sur-Mer souhaitent renouveler une Convention Territoriale Globale pour renforcer leurs actions en faveur des familles.



Les axes de cette Convention Territoriale Globale sont : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logementaccès aux droits.

Il vous est proposé de prendre une délibération approuvant le renouvellement de la convention territoriale globale afin de garantir :

- Le maintien des accueils périscolaires, extrascolaires municipaux
- L'engagement d'une réflexion sur un projet de MAMIP
- L'engagement d'une réflexion globale autour de l'accompagnement de la parentalité pour les familles notamment pour les familles allophones. Réflexion sur la création d'un CLAS.
- La création d'un groupe de travail incluant les CCAS des communes signataires de la CTG afin de réfléchir sur l'amélioration de l'accès aux droits et une meilleure information des professionnels et des élus sur le logement décent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le renouvellement d'une convention territoriale globale avec la C.A.F du Calvados pour une durée de cinq ans, du 1° janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE,**

**DAVID MULLER,**

